



Paris le 29 mai 2026

SOUTIEN A NOTRE CONSOEUR ALIMA BOUMEDIENE-THIERY ET AUX MEMBRES DE LA FLOTILLE POUR GAZA

Le SAF et l'ADDE expriment leur indignation face au sort réservé à Me Alima BOUMEDIENE-THIERY, Avocate au Barreau du Val d'Oise et membre de l'ADDE, ainsi qu'aux autres passagers de la Flotille pour Gaza, lors de leur détention illégale pendant 4 jours par les autorités israéliennes.

Notre consœur a participé avec courage à un mouvement lancé par la société civile, qui tend à briser le blocus illégal imposé à Gaza, apporter de l'aide humanitaire aux Palestiniens et redonner de la visibilité à la terrible situation en Palestine.

Plus de cinquante bateaux ont été arraisonnés le 18 mai 2026 dans les eaux internationales par Israël en violation du droit international, en particulier du droit maritime. 437 militants de la Global Sumud Flotilla ont été retenus sans aucun fondement légal pour être emmenés dans des bateaux prisons, puis dans des containers et ensuite dans la tristement célèbre prison de Ktziot.

Particulièrement choqués et meurtris par ce qu'ils ont vécu, les militants rapportent avoir subi de la part des forces de l'ordre israéliennes, des humiliations, des privations de sommeil, des décharges électriques, des coups répétés (ayant abouti à des fractures des côtes, des tibias, des clavicules...), des morsures de chien, des attouchements et agressions sexuelles, des viols (pas moins de 15 militants sont concernés) dont certains ont été perpétrés collectivement. Certains sont toujours hospitalisés dans un état grave.

Le ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben Gvir, a diffusé des vidéos où il s'est mis en scène face aux militants de la Flotille, parqués, attachés dans le dos et placés dans des positions dégradantes, en se vantant des violences et humiliations qui leurs ont été infligées.

La condamnation de ces violences par le ministre français des affaires étrangères et l'annonce de l'interdiction du territoire français à l'encontre de Itamar Ben Gvir à titre de sanction n'interviennent qu'a posteriori. Elles ne sauraient masquer l'absence de réaction rapide de la France face à ces agissements, qui auraient dû se traduire par une protection consulaire digne de ce nom.

Ces faits gravissimes s'inscrivent dans une politique de traitements inhumains et dégradants, de viols et de tortures systématiques dans les prisons israéliennes à l'égard des palestiniens comme l'ont rapporté notamment l'ONG B'Tselem (en janvier 2026), la rapporteuse spéciale pour les TPO, Francesca Albanese (en mars 2026) ou la rapporteuse spéciale pour la torture, Alice Edwards (en mai 2026).

Nos organisations condamnent de la manière la plus vive ces violences et atteintes à la dignité inacceptables tout en exprimant notre solidarité avec notre consœur et les militants qui tentent de briser le mur de silence autour de la question palestinienne.

Nous demandons à ce que l'impunité dont jouit l'État d'Israël prenne fin et que des mesures soient prises sur le plan juridique, politique et économique afin que le génocide en cours à Gaza et le nettoyage ethnique en Cisjordanie cessent.